



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Séance du mardi 11 mars 2025

2025-03-01B

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi onze mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier
(Représentée par Estelle Milani)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Date de la convocation : 04/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire

après publication le :

et dépôt en préfecture le :

• **Objet:** Délibération Approbation du compte administratif

Le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MILANI Cédric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-66 605,77		-184 239,97		-250 845,74
Fonctionnement	329 228,03	66 605,77	59 866,05		322 488,31
TOTAL I	262 622,26	66 605,77	-124 373,92		71 642,57

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
Approuve le compte administratif pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,

Le 11 mars 2025.

Le Maire

Cédric MILANI

